

CLIENTÈLES ADMISSIBLES

- Les artistes, artisan.e.s et écrivain.e.s professionnel.le.s ou en voie de professionnalisation.
- Les travailleurs culturels non assujettis à la Loi 90

OBJECTIFS

- Acquérir ou approfondir des compétences (habiletés et connaissances)
- Être essentiel au développement de la carrière de la clientèle visée ou au développement de son organisation
- Répondre à des besoins de perfectionnement qui ne sont pas comblés par l'offre de formations au <https://ccat.qc.ca/programmation.html>
- Répondre à des besoins de formation spécifique pour lesquels, faute de demandes, un groupe régulier d'apprentissage ne peut être constitué

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Résider ou travailler dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue
- Être âgé.e de 18 ans et plus
- Ne pas être aux études à temps plein

PROJET ADMISSIBLE

- Mentorat
- Formation sur mesure
- Accompagnement personnalisé
- Activité de perfectionnement de groupe à laquelle vous aimeriez participer (ex. : activité de formation, colloque)

ACTIVITÉS NON ADMISSIBLES

- Les demandes qui visent la réalisation d'une tâche ou d'un projet plutôt que le développement de compétences (ex. : création d'un site web, mise en scène d'un spectacle)
- Les activités de formation ayant déjà été subventionnées par Services Québec telle une activité offerte par une association nationale au volet multirégional
- Les demandes jumelées à une bourse déjà obtenue pour de la formation et du perfectionnement en provenance du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), du Conseil des arts du Canada (CAC) ou de tout autre organisme offrant une subvention pour de la formation
- Les formations qui font l'objet de l'apprentissage d'un métier spécialisé plutôt que du perfectionnement
- Les conférences et les salons commerciaux

DESCRIPTION DU SOUTIEN FINANCIER

- L'aide accordée prend la forme d'une subvention et ne peut dépasser 75 % des coûts de participation à l'activité de formation, et ce, jusqu'à concurrence de 500 \$.

MODALITÉS

- Les demandes devront être présentées dans un délai minimal de 5 semaines avant la tenue de l'activité excluant les périodes des fêtes ou les vacances estivales
- Une seule demande par année financière (de juin à mai) pourra être déposée
- Aucune nouvelle demande de soutien financier ne peut être présentée tant que le rapport financier de l'activité précédente n'a pas été transmis
- Un premier versement de 60 % du montant accordé sera versé lors de l'attribution du soutien financier. Le solde sera versé, selon les dépenses réelles, lors du dépôt du rapport final accompagné des pièces justificatives
- Le rapport final devra être rédigé dans les 4 semaines suivant la tenue de l'activité

SÉLECTION DES PROJETS

- L'attribution du soutien financier dépend du budget disponible. La formule "premier arrivé, premier servi" est appliquée.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- La pertinence de la formation proposée, du lien avec le champ disciplinaire et de l'apport à la carrière et du lien avec l'emploi occupé
- L'acquisition ou la consolidation de connaissances et de compétences
- La qualité générale du dossier
- Le formateur ou la formatrice possède les connaissances ainsi que la compétence technique et pédagogique

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les couts de la formation
- Le matériel et l'équipement obligatoire
- Les déplacements du participant (0,43 \$ par kilomètre parcouru OU pour des déplacements hors région, le cout d'un billet aller-retour par autobus pour un maximum de 350 \$)
- L'hébergement (maximum de 150 \$ par nuitée si à l'hôtel, de 25 \$ par nuitée résidentielle régionale et de 40 \$ par nuitée résidentielle extrarégionale)
- Les indemnités pour les repas (per diem) sont fixées à 57 \$ par jour de formation (12 \$/déjeuner, 15 \$/diner et 30 \$/souper)

DOCUMENTS À REMETTRE

- Le formulaire de demande de soutien financier
- Votre curriculum vitae
- Le curriculum vitae du formateur ou de la formatrice ou un résumé de ses expériences pertinentes à l'activité demandée
- Le plan de la formation
- Tout autre document jugé pertinent (démarche artistique, références, etc.)

PERSONNE CONTACT

Lucie Baillargeon
Coordonnatrice du service de formation continue

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue

t : 819-794-95111 poste 27

c : formation@ccat.qc.ca

150 avenue du Lac

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N5